



Marsac sur l'Isle, le 12 septembre 2024

Monsieur le Directeur départemental
des Finances Publiques de la Dordogne
15, rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie
CS 61000
24053 PERIGUEUX Cedex

Monsieur le Directeur,

Comme l'ensemble des contribuables français assujettis à la Taxe Foncière, je viens d'être destinataire de mon avis de paiement de cet impôt local.

À la lecture de ce document, j'ai remarqué en bas de page l'inscription qui suit : **« Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants ».**

Je dois dire que j'ai été désagréablement surpris par cette formulation utilisée par l'État que je trouve tendancieuse et de nature à jeter l'opprobre sur les seules collectivités locales.

Je pense, Monsieur le Directeur, que vous n'ignorez pas, comme moi, que seules 16,7% des communes françaises ont augmenté leur taux de Taxe foncière en 2024.

Je pense également que vous n'ignorez pas non plus que l'augmentation significative du montant à payer par les redevables provient, en fait, de la revalorisation des bases de taxe foncière, opérée par le seul État ces deux dernières années (7,1% en 2023 et 3,9% en 2024).

Il est donc étonnant que l'explication figurant en bas de page des avis d'imposition ne mentionne pas cet élément pourtant essentiel à une bonne compréhension des français de l'augmentation constatée par eux.

Mais nous ne sommes pas dupes de cet état de fait.

En vous demandant de bien vouloir en assurer la transmission à votre Ministère de tutelle, je tiens donc ici à vous traduire le profond mécontentement des maires de Dordogne vis-à-vis d'un tel comportement que nous estimons plus que contestable de la part du Ministère de l'Économie et des Finances.

Cela s'inscrit malheureusement dans le droit fil des récents propos du Ministre démissionnaire qui déclarait, sans l'avoir sérieusement justifiée par des chiffres incontestables, que le « trou » de 16 milliards d'euros dans le budget de l'État provenait des seules collectivités locales.

Une telle affirmation, non documentée, a laissé circonspects, c'est le moins que l'on puisse dire, les principaux représentants des associations d'élus mais également nombre d'observateurs éminents des finances publiques.

.../...

.../...

Je déplore donc grandement, au nom des mes collègues maires et présidents d'EPCI, un tel comportement, lequel dans un contexte politique pour le moins troublé, nous paraît quelque peu irresponsable et, en tous cas, indigne d'un État républicain avec lequel nous avons toujours souhaité collaborer efficacement et utilement pour le bien-être de nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Bruno LAMONERIE



*Copie à : Monsieur le Président de l'Association des Maires de France
Monsieur le Préfet de la Dordogne
Mesdames et Messieurs les Parlementaires de la Dordogne
Monsieur le Président du Conseil départemental de la Dordogne*